

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19 h)
8. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2011

2012 : 3 751\$
2011 : 236 778,48 \$
9. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 23 décembre 2011

Chèques : 267 565,35\$ + Paiement par Internet : 71 445,69\$
= 339 011,04\$
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 11 janvier 2012
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cour

Valeur au cours du mois de décembre 2011 : 156 101\$
Valeur pour l'année 2011 : 11 953 624\$
 - Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 décembre 2011
 - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2011

9 interventions
2 interventions (entraïdes)
 - Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel de décembre 2011 et annuel
 - Rapport du trésorier en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Adoption du règlement numéro 184-01-2011 modifiant le règlement numéro 184-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Épinettes pour remplacer les numéros civiques par des numéros de matricules
- G.2** Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications informatiques – Mandat de signatures, le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES

- G.4** Fin de probation du directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant
- G.5** Départ à la retraite de madame Johanne Lamoureux
- G.6** Ajustement du taux horaire de monsieur David Toussaint, technicien aux loisirs, sports, culture et vie communautaire / Entente avec le syndicat et signature d'une lettre d'entente à cet effet

LOISIRS ET CULTURE

- L.1** Centre de ski de fond « La Randonnée » - Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie « *Orica Canada Inc.* » pour une période de 5 ans, débutant à la saison hivernale 2011-2012 et se terminant à la saison hivernale 2015-2016
- L.2** Autorisation d'un budget de 3 500\$ pour le « *Festival hivernal de la Ville de Brownsburg-Chatham 2012* » qui se tiendra au Club de Golf Oasis, le 25 février 2012 – Approbation des activités proposées pour cette journée
- L.3** Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande d'aide financière pour l'année 2012

2 997\$

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-01-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous « C4 »
- U.2** Adoption du projet de règlement numéro 058-01-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous « C4 »
- U.3** Addenda à l'offre d'achat du 29 juin 2011 intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Interra inc

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.4** Demande de dérogation mineure DM-2011-020 – Lot vacant situé sur la rue du Domaine – Monsieur Sébastien Guénette

Nature : Autoriser une superficie au sol pour le bâtiment principal de 58,46 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés; Autoriser une largeur de façade de 6,07 mètres au lieu de 7,30 mètres.

Requérant : Monsieur Sébastien Guénette

Localisation : lot vacant sur la rue du Domaine (lot situé à l'est du 30, rue du Domaine)

Le CCU recommande d'autoriser la demande

- U.5** Demande de dérogation mineure DM-2011-022 – 291, rue des Érables – Monsieur Andrew Rust

Nature : Autoriser une marge latérale gauche pour le bâtiment principal de 1,65 mètres au lieu de 2,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation

Requérant : Monsieur Andrew Rust

Localisation : 291, rue des Érables

Le CCU recommande d'autoriser la demande

- U.6** Demande de dérogation mineure DM-2011-023 – Lot projeté 4 997 977 du cadastre du Québec – Monsieur Steve Molloy

Nature : Autoriser un lot d'une largeur de 41,15 mètres au lieu de 45,00 mètres. La superficie du lot projeté sera conforme à la réglementation.

Requérant : Monsieur Steve Molloy

Localisation : lot vacant sur la route du Nord (lot situé au sud du 447, route du Nord)

Le CCU recommande d'autoriser la demande

- U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00023 – Création des lots 4 997 965 et 4 997 964 du cadastre du Québec

Requérant : Madame Nancy Montminy et monsieur Steve Molloy

Localisation : 447, route du Nord

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 801,62 \$

- U.8** Demande conjointe : Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation et la subdivision de la partie du lot 266 du cadastre officiel du canton de Chatham sur une superficie de 1 346,60 mètres carrés afin de se joindre aux lots 266-1 et 266-2 du cadastre officiel du canton de Chatham situé sur la route du Canton

Requérant : Messieurs Guy Sauvé et Louis Bertrand

Localisation : Partie du lot 266 (propriété du 173-175, route du Canton

Nature : Permettre l'aliénation et la subdivision de la partie du lot 266 du cadastre du canton de Chatham sur une superficie de 1 346,60 mètres carrés afin de joindre aux lots 266-1 et 266-2 du cadastre du canton de Chatham situé sur la route du Canton

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Demande d'autorisation pour l'ajout d'un nouveau lampadaire au bout du chemin Dionne dans le secteur 3 du lac de la Montagne (dans le rond-point)

1 379,70 \$ taxes incluses

T.P.2 Autorisation à payer le décompte # 8 provisoire de « *Les Constructions CJRB inc.* » pour les travaux de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph et acceptation provisoire des travaux incluant la dernière couche d'asphalte – Remise partielle de la retenue sur présentation des quittances finales à la Ville

137 169,63\$ taxes incluses

T.P.3 Dossier « Contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de la rue Saint-Joseph » - Autorisation de paiement des honoraires professionnels à « *Solmatech inc.* »

1 397,86 \$ taxes incluses

T.P.4 Résultat d'appel d'offres public – Achat d'un tracteur articulé, quatre (4) roues motrices de marque « *Holder C270* » pour le Service des travaux publics de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat auprès de « *Les Équipements JKL inc.* » et mandat de signatures, le cas échéant

140 469,53 \$ taxes incluses

T.P.5 Résultats des soumissions pour les laboratoires d'analyses 2012 pour eau potable, eaux usées et neiges usées – Octroi de mandat et mandat de signatures, le cas échéant

4 383,30\$, plus les taxes applicables

T.P.6 Résultat de l'ouverture de soumission par invitations pour la parution d'avis dans un journal local – Résultat et octroi de mandat par tirage au sort

0,25\$, plus les taxes applicables / ligne agate

10. ***Correspondance***

11. ***Dossiers des membres du Conseil municipal***

12. ***Varia***

13. ***2^{ième} période de questions***

14. ***Levée de la séance***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE les points T.P.2 et T.P.6 soient reportés à une séance ultérieure.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19 h à 19h25 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

12-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

12-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE (18H30)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (18h30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2011 (18h30) soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE (19 H)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19 h);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2011 (19 h) soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-01-05 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2011 au montant de 267 565,35 \$ et pour le mois de janvier 2012 au montant de 3 751\$, pour un montant total de 339 011,04 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 23 décembre 2011

*Chèques 267 565,35\$ + Paiement par Internet 71 445,69\$ =
339 011, 04\$*
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 11 janvier 2012
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cour

*Valeur au cours du mois de décembre : 156 101\$
Valeur pour l'année 2011 : 11 953 624\$*
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 décembre 2011
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2011

*9 interventions
2 interventions (entraïdes)*
- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel de décembre 2011 et annuel
- Rapport du trésorier en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

GESTION ET ADMINISTRATION

12-01-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2011 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES ÉPINETTES POUR REMPLACER LES NUMÉROS CIVILS PAR DES NUMÉROS DE MATRICULES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée et, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

ARTICLE 2 :

QUE les adresses civiques inscrites au règlement numéro 184-2011 soient remplacées par des numéros de matricules.

ARTICLE 3 :

QUE toutes les autres dispositions du règlement numéro 184-2011 demeurent applicables et en vigueur.

ARTICLE 4 :

QUE l'annexe du règlement numéro 184-2011 soit remplacé par l'annexe joint audit règlement numéro 184-01-2011.

ARTICLE 5 :

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
et GMA
Greffière

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Annexe au règlement 184-01-2011

Matricules	Propriétaires
2766-98-5080	Bracken Laird
2766-98-8157	Woods Elmer
2766-99-9827	Rivest Denis
2866-09-2883	Beaulieu Louise
2866-09-3520	Simard Yan
2866-08-3972	Rousselle Jean Nicol
2866-08-4335	Rousselle Jean Nicol
2866-09-6108	Cournoyer Philippe

Adopté à l'unanimité

12-01-07

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES – MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham utilise les logiciels de « *PG Solutions* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement du contrat d'entretien de « *PG Solutions* », pour l'année 2012, au montant de 30 218,63\$, toutes taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer ladite facture.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES

12-01-08 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, avait à compléter une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE le travail de monsieur René Tousignant, à titre de directeur général et trésorier, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur René Tousignant dans son poste de directeur général et trésorier;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier le directeur général et trésorier pour le bon travail qu'il effectue.

Adoptée à l'unanimité

12-01-09 DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME JOHANNE LAMOUREUX

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Johanne Lamoureux, en date du 16 décembre 2011, au poste de commis comptable ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham prend acte du départ à la retraite de madame Johanne Lamoureux, au poste de commis comptable, et tient à la remercier pour ses 19 années de bons et loyaux services ainsi qu'à lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-01-010 AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE DE MONSIEUR DAVID TOUSSAINT, TECHNICIEN AUX LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / ENTENTE AVEC LE SYNDICAT ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À CET EFFET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître le niveau de responsabilités grandissant du technicien en loisir;

CONSIDÉRANT les compétences, la formation et la qualité du travail fourni par monsieur David Toussaint;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire actuellement versé au technicien en loisir ne correspond pas au niveau de responsabilité et leadership exigés par sa tâche actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, à signer la lettre d'entente no.32 proposée par le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 4487 qui fera en sorte d'ajuster le salaire horaire de monsieur David Toussaint de 15,93\$ à 18,41\$.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE

12-01-011 AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE « ORICA CANADA INC. » POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS, DÉBUTANT À LA SAISON HIVERNALE 2011-2012 ET SE TERMINANT À LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie «*Orica Canada inc.* » concernant le Centre de ski de fond « La Randonnée » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des dispositions qui seront contenues dans l'entente à être signée avec la compagnie « *Orica Canada inc.* » et s'en déclare satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet de l'entente à être signée avec la compagnie « *Orica Canada inc.* »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**12-01-012 AUTORISATION D'UN BUDGET DE 3 500 \$ POUR LE
FESTIVAL HIVERNAL DE BROWNSBURG-CHATHAM
2012 AU GOLF OASIS, LE 25 FÉVRIER 2012 –
ACCEPTATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR
CETTE JOURNÉE**

CONSIDÉRANT le succès rencontré lors du carnaval d'hiver 2011 ;

CONSIDÉRANT la longue tradition de la présence d'un carnaval d'hiver à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs désire faire la promotion des activités hivernales sur le territoire de la Ville ;

CONDIRÉRANT QUE la somme de 3 500 \$ est déjà prévue au budget 2012 pour l'organisation et la tenue d'un festival hivernal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les dépenses prévues pour l'organisation et la tenue d'un carnaval d'hiver, pour un montant de 3 500 \$, provenant du poste budgétaire « *Fêtes et festival (02-720-00-447)* ».

QUE le Conseil municipal approuve également les activités proposées lors de la tenue de l'événement.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les factures reliées à l'événement jusqu'à concurrence de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**12-01-013 MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM –
DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d’aide financière effectuée par la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham pour l’année 2012 ;

CONSIDÉRANT l’importance de soutenir les jeunes de 12 à 17 ans de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes du territoire participent aux activités organisées par la Maison des Jeunes et se retrouvent à cet endroit afin d’échanger et de rencontrer des jeunes qui partagent les mêmes intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, au montant de 5 000 \$.

Adoptée à l’unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU’À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER LE LIBELLÉ DE L’USAGE QUINCAILLERIE AVEC OU SANS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SOUS « C4 »

12-01-014 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER LE LIBELLÉ DE L’USAGE QUINCAILLERIE AVEC OU SANS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SOUS « C4 »

ATTENDU QU’un avis de motion a été déposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau à la séance ordinaire du 16 janvier 2012 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le présent amendement vise à préciser le libellé de l'usage quincaillerie avec ou sans matériaux de construction sous « C4 » ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant le point 4) de l'article 22 à la section 2 et en le remplaçant par ce qui suit :

«4) Commerce artériel léger (c4) : établissement commercial (vente, location, service) relatif à la construction, l'aménagement et la réparation de tout objet ou véhicule et autonome en espace de stationnement. L'entreposage extérieur n'est autorisé que pour l'entreposage de véhicules, les quincailleries avec ou sans matériaux de construction et les centres de jardinage. Cette catégorie d'usage regroupe de façon non limitative les établissements commerciaux suivants :

- a) vente et location d'automobiles, de camionnettes et de véhicules légers domestiques, neufs ou usagés, en état de fonctionner ;
- b) location d'outils et équipements similaires ;
- c) centre de jardin sans pépinière ;
- d) quincaillerie avec ou sans matériaux de construction ;
- e) atelier et garage de réparation de voitures et ateliers de débosselage ou d'installation d'accessoires ;
- f) lave-auto ;
- g) imprimerie de plus de 200 m² et atelier de rembourrage.»

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

12-01-015 ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 29 JUIN 2011 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET INTERRA INC

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat signée le 29 juin 2011 était valide pour une période de cent quatre-vingt (180) jours et que ce délai est actuellement expiré ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur désire cependant se prévaloir des dispositions de l'article 6.7 de l'offre d'achat ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les termes de l'article 6.7 de l'offre d'achat, les parties ont convenu qu'en contrepartie de l'exercice de cette option, l'acheteur s'engage à remettre toutes les expertises environnementales qu'il aura en sa possession à l'expiration de ce délai additionnel de quatre-vingt-dix (90) jours.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renonce au versement du montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) prévu à l'article 6.7 de l'offre d'achat et accorde à « *Interra inc.* » un délai additionnel de quatre-vingt-dix (90) jours à l'offre d'achat signée le 29 juin 2011, laquelle offre demeurera ainsi valide jusqu'au 29 mars 2012.

QU'après cette date, l'offre d'achat deviendra nulle et non avenue.

QU'en contrepartie de l'octroi de ce délai additionnel, « *Interra inc.* » s'engage à remettre à la Ville de Brownsburg-Chatham toutes les études environnementales qui seront en sa possession, le 29 mars 2012.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le maire, monsieur Georges Dinel, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

12-01-016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-020 – LOT VACANT SITUÉ SUR LA RUE DU DOMAINE – MONSIEUR SÉBASTIEN GUÉNETTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-020, présentée par monsieur Sébastien Guénette, pour le lot vacant numéro 4 235 057 du cadastre du Québec, lequel est situé sur la rue du Domaine, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Une superficie au sol pour le bâtiment principal de 58,46 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés ;
- Une largeur de façade de 6,07 mètres au lieu de 7,30 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plans d'architecture montrant la résidence ;
- Croquis d'implantation de la résidence préparé par le requérant.

CONSIDÉRANT QUE la résidence sera implantée sur un terrain boisé, de grande dimension, dans la zone de villégiature « Vi-122 » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la résidence répond aux besoins en espace des occupants, aura une empreinte au sol plus petite, mais dont la superficie habitable de 116,92 mètres carrés est répartie sur 2 étages ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de préconiser une intégration optimale au site naturel et de préserver le paysage naturel de ce secteur de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-020, présentée par monsieur Sébastien Guénette, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 4 235 057, lequel est situé sur la rue du Domaine, à Brownsburg-Chatham, et ce, dans le but d'autoriser :

- Une superficie au sol pour le bâtiment principal de 58,46 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés;
- Une largeur de façade de 6,07 mètres au lieu de 7,30 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

QUE cette dérogation mineure est cependant conditionnelle au respect de la condition suivante, à savoir :

- Avoir un revêtement de déclin horizontal et des ouvertures (portes et fenêtres) tels que présentées sur le plan déposé au soutien de la demande.

Adoptée à l'unanimité

12-01-017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-022 – 291, RUE DES ÉRABLES – MONSIEUR ANDREW RUST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-022, présentée par monsieur Andrew Rust, pour la propriété située au 291, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser une marge latérale gauche pour le bâtiment principal de 1,65 mètres au lieu 2,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan de localisation préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 9895, dossier 2678-S-1-06, en date du 6 mars 2006 ;
- Demande de dérogation mineure numéro 2083 en date du 2006-03-14 ;
- Résolution numéro 06-06-212 relativement au dossier de dérogation mineure numéro 2083.

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à régulariser la marge latérale gauche du bâtiment principal sur la partie du lot numéro 814, tel qu'identifiée au plan de localisation préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 9895, dossier numéro 2678-S-1-06, en date du 6 mars 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur les recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-022, présentée par monsieur Andrew Rust, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 291, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham, et ce, dans le but d'autoriser une marge latérale gauche pour le bâtiment principal de 1,65 mètres au lieu 2,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

12-01-018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-023 – LOT PROJETÉ 4 997 977 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR STEVE MOLLOY

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-023, présentée par monsieur Steve Molloy, pour le lot vacant projeté numéro 4 977 964 du cadastre de Québec, situé au sud du 447, route du Nord, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un lot d'une largeur de 41,15 mètres au lieu de 45,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot projeté sera conforme à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan projet de lotissement du lot numéro 4 977 964 du cadastre du Québec préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement visant à subdiviser un lot à partir du lot existant numéro 4 234 642 du cadastre du Québec qui accueille la résidence sise au 447, route du Nord et le commerce de soudure situé sur la même propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot projeté sera conforme à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-023, présentée par monsieur Steve Molloy, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot projeté numéro 4 977 964 du cadastre du Québec, situé au sud du 447, route du Nord, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une largeur de 41,15 mètres au lieu de 45,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation (La superficie du lot projeté sera conforme à la réglementation en vigueur).

Adoptée à l'unanimité

12-01-019

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00023 – CRÉATION DES LOTS 4 997 965 ET 4 997 964 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Molloy a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 4 977 964 à 4 977 965 du cadastre de Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir du lot distinct numéro 4 234 642 (lot 743-17).

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 2394, minute 14849, en date du 14 décembre 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 du rapport de service ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts, soit les lots numéros 4 977 964 et 4 977 965 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 4 977 965 est un lot déjà construit, situé sur la route du Nord, et le lot numéro 4 977 964 sera destiné à une nouvelle construction ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du Conseil municipal, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur la base de l'évaluation foncière, soit 10% en argent, ce qui représente un montant de 801,62\$ (Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, à l'annexe 2 du rapport de service.

Adoptée à l'unanimité

12-01-020

DEMANDE CONJOINTE EFFECTUÉE : DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'ALIÉNATION ET LA SUBDIVISION DE LA PARTIE DU LOT NUMÉRO 266 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM SUR UNE SUPERFICIE DE 1 346,60 MÈTRES CARRÉS AFIN DE SE JOINDRE AUX LOTS NUMÉROS 266-1 ET 266-2 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉE SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT une demande conjointe effectuée par monsieur Guy Sauvé (propriétaire de la résidence sise au 169, route du Canton) et monsieur Louis Bertrand (propriétaire de la résidence sise au 171, route du Canton) afin qu'une parcelle d'une superficie de 1 346,60 mètres carrés soit aliénée d'une partie du lot numéro 266 du cadastre officiel du canton de Chatham (propriété de la fiducie testamentaire Bernard Guay) pour ensuite être subdivisée et jointe aux propriétés respectives des demandeurs, voir annexe 1 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont situés dans la zone agricole « Ag-168 » (dont un est la propriété de monsieur Sauvé et la seconde la propriété de monsieur Bertrand) ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation d'une partie de la parcelle convoitée en zone agricole permanente ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'un des demandeurs loue cette terre depuis plusieurs années au propriétaire pour tenter de régulariser un empiètement de son usage résidentiel, tel que montré sur le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 241, dossier numéro 8958, en date du 5 février 2009, voir annexe 2 ;

CONSIDÉRANT QU'advenant une autorisation de la CPTAQ, le propriétaire de la parcelle agricole accepte d'aliéner une superficie seulement si elle est égale pour les deux demandeurs, et ce, afin de conserver un découpage de lot égal et continu dans sa forme ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots n'aura aucun effet contraignant sur les activités agricoles exercées car il n'y aura aucune modification de la superficie exploitée ;

CONSIDÉRANT QU'advenant une autorisation de la CPTAQ, les demandeurs souhaitent conserver le bénéfice de l'usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation et la subdivision de la partie du lot numéro 266 du cadastre officiel du canton de Chatham, sur une superficie de 1 346,60 mètres carrés, et ce, afin de se joindre aux lots 266-1 et 266-2 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

**12-01-021 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN
NOUVEAU LAMPADAIRE AU BOUT DU CHEMIN
DIONNE DANS LE SECTEUR 3 DU LAC DE LA
MONTAGNE (DANS LE ROND-POINT)**

CONSIDÉRANT la requête d'un citoyen pour l'ajout d'un lampadaire de rue, pour le secteur du Lac de la Montagne, plus précisément dans le rond-point du chemin Dionne ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du Service des travaux publics révèle que le secteur du chemin Dionne en est un qui est particulier, de par la configuration de la rue, la présence de courbes rapprochées et inversées, qu'il est un secteur très boisé et sombre, à plus ou moins faible de densité de propriétés ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement sur le tronçon du chemin Dionne, une seule lumière de rue est présente à la hauteur du 38, chemin Dionne, mais cette dernière n'apporte aucune luminosité au bout du rond-point ;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation d'un nouveau lampadaire de rue, directement sur un poteau existant de ligne électrique, représente un montant approximatif de 1 200 \$, plus les taxes applicables, en incluant les frais de branchements requis par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics par intérim, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation d'un nouveau luminaire de rue au bout du rond-point du chemin Dionne.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate également le Service des travaux publics à faire les démarches nécessaires auprès des divers intervenants pour concrétiser ledit projet.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les frais reliés à l'implantation de ce nouveau lampadaire, soit la somme de 1 379,70\$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Autorisation à payer le décompte # 8 provisoire de « Les Constructions CJRB inc. » pour les travaux de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph et acceptation provisoire des travaux incluant la dernière couche d'asphalte – Remise partielle de la retenue sur présentation des quittances finales à la ville

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

12-01-022

DOSSIER – « CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIVEMENT AU PROJET DE LA RUE SAINT-JOSEPH » - AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « SOLMATECH INC. »

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme mandatée par la résolution numéro 10-02-066, « *Solmatech inc.* », pour les contrôles qualitatifs des matériaux effectués suite aux travaux de la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale, incluant les travaux supplémentaires durant les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le règlement d'emprunt numéro 152-2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics par intérim, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement final des honoraires professionnels à la firme « *Solmatech inc.* », au montant de 1 397,86 \$, toutes taxes incluses, reliés aux contrôles qualitatifs des matériaux pour les travaux de la rue Saint-Joseph;

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700 \$ à ses fins.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-01-023

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACHAT D'UN TRACTEUR ARTICULÉ, QUATRE (4) ROUES MOTRICES DE MARQUE « HOLDER » C270 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT AUPRÈS DE « LES ÉQUIPEMENTS JKL INC. » ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectué par le billet du système électronique des appels d'offres au Québec (SEAO), tel que requis par les nouvelles directives gouvernementales visant à contrer la collusion et le trafic d'influence ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle machinerie servira à effectuer le déneigement des trottoirs sur le territoire desservi de la Ville et, en période estivale, sera une machine multifonction, à laquelle il est possible d'attacher divers équipements tel un balai, un aspirateur et autres ;

CONSIDÉRANT QUE le prix obtenu conforme, inclut aussi les accessoires suivants : un chasse-neige, un épandeur d'abrasif, une benne basculante, une souffleuse, pour le prix de 140 469,53\$, toutes les taxes applicables étant incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics par intérim, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat du nouveau tracteur articulé, quatre (4) roues motrices de marque « Holder » C270 pour le déneigement des trottoirs auprès de « *Les Équipements JKL inc.* », pour un montant de 140 469,53 \$, toutes les taxes applicables étant incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également que le montant de cette dépense soit payé à même le fonds de roulement de la Ville, lequel montant sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-01-024

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LES LABORATOIRES D'ANALYSE 2012 POUR EAU POTABLE, EAUX USÉES ET NEIGES USÉES – OCTROI DE MANDAT ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'il est requis mensuellement d'effectuer l'analyse en laboratoire de l'eau potable, des eaux usées et des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu des prix de trois (3) fournisseurs qui œuvrent dans ce champ de compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires nous ont soumis les prix pour une base annuelle ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants, pour lesquels, un fichier complet est joint au rapport de service :

- ❖ *Géostar/Notreau* : 4 901\$ plus taxes / année 2012
- ❖ *Biolab* : 3 815\$ plus taxes / année 2012
- ❖ *Environnex* : 4 349\$ plus taxes / année 2012

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis incluent la livraison, sauf dans le cas du fournisseur qui est sur notre territoire puisque les déplacements ne sont pas d'ordre considérable ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du soumissionnaire doit répondre autant à des besoins qualitatifs que budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics par intérim, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la soumission des services laboratoires pour l'analyse de l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées pour l'année 2012, auprès de l'entreprise « *Biolab* », au montant annuel de 3 815,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Résultat de l'ouverture de soumission par invitations pour la parution d'avis dans un journal local – Résultat et octroi de mandat par tirage au sort

Par manque d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les membres du Conseil municipal de la Ville souhaitent une bonne année 2012 à tous les citoyens ainsi qu'aux employés municipaux.

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h45 à 19h55 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

12-01-025 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h55, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque notaire et GMA
Greffière